

**M. Alexander:** Vu les circonstances particulières de l'affaire, et étant donné que le juge en question s'est inquiété de la générosité de ces offres d'amnistie, le ministre consulterait-il en même temps ses dossiers—quelque 18,000 demandes acceptées portent son sceau—pour voir si le nom de cet individu ne figurerait pas sur ses listes. Comme le gouvernement sait faire preuve de célérité quand les circonstances l'exigent, fera-t-il aussi cela lorsqu'il lui aura communiqué cet article?

\* \* \*

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

#### DEMANDE DE RÉVISION DE LA HAUSSE DES DROITS POUR LES PÂTURAGES COLLECTIFS

**M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné les nombreux problèmes affligeant notre industrie de l'élevage, le ministre réexaminera-t-il les droits accrus qui seront imposés cette année pour les pâturages collectifs, certains représentant une hausse de 40 p. 100, afin de les ramener à leur niveau de 1974?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de le faire. Un certain nombre d'instances m'ont été adressées de l'Ouest canadien ces dernières 48 heures. J'ai prié mes hauts fonctionnaires d'en faire l'examen. Je ne puis, bien sûr, m'engager à opérer des modifications, mais j'examinerai certainement la question avec bienveillance.

\* \* \*

### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### LA PRÉSENTATION DU RAPPORT HALL RELATIF AUX PENSIONS DES CHEMINOTS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre du Travail. C'est au sujet du rapport de M. Noel Hall, commissaire chargé d'examiner tous les aspects des pensions des cheminots. Le ministre peut-il nous dire quand nous pouvons espérer prendre connaissance du rapport?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Très bientôt, je crois, monsieur l'Orateur. Je m'en informerai auprès de M. Noel Hall afin de donner au député une réponse plus précise plus tard cette semaine.

\* \* \*

### LA SÉCURITÉ NATIONALE

#### LA POSSIBILITÉ DE SURVEILLANCE DES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES PAR LE CNR

**M. Joe Clark (Rocky Mountain):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. La discussion d'hier a tourné à la

### Questions orales

confusion à cause apparemment d'un malentendu de la part du premier ministre. Le ministre a admis que la direction des télécommunications du Conseil national des recherches surveille les ondes hertziennes; c'est la troisième fois que je pose cette question. Le ministre peut-il nous dire si la direction des télécommunications surveillait ou surveille les communications téléphoniques interurbaines entre des points situés à l'intérieur du pays ou, et j'insiste là-dessus, entre le Canada et l'étranger?

**L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie et ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je ne vois pas pourquoi je donnerais une autre réponse qu'hier.

**M. Clark (Rocky Mountain):** Laquelle?

**M. Drury:** Le député le saura en lisant le harsard.

**Des voix:** Bravo!

#### LA SURVEILLANCE DES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONALES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. Joe Clark (Rocky Mountain):** Monsieur l'Orateur, je n'imposerais pas à la Chambre une répétition des cabrioles que le ministre a faites hier. J'aimerais demander au premier ministre suppléant si d'autres services de sécurité agissant au nom du Canada ou travaillant aux termes d'un accord auquel participe le Canada, surveillent les appels téléphoniques interurbains ou internationaux.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** J'aurais peut-être dû rester assis. Je dois donner la même réponse qu'hier. Je ne pense pas qu'il convienne de discuter de sécurité à la Chambre en pleine session.

\* \* \*

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### DEMANDE D'OCTROI DES PRESTATIONS AUX DÉTENUÉS LIBÉRÉS

**M. Bruce Halliday (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme les modifications à la loi de 1971 sur l'assurance-chômage empêchent les détenus des institutions pénitentiaires provinciales et fédérales de toucher, lors de leur libération, les prestations d'assurance-chômage qu'ils pouvaient autrefois réclamer s'ils cetaient deux ans d'emploi antérieurement à leur incarcération, le ministre dirait-il à la Chambre s'il songe à modifier la loi de sorte qu'ils puissent de nouveau y avoir droit?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, cette anomalie de la loi, qui se rattache à l'indemnité aux accidentés du travail, fait actuellement l'objet d'une étude sérieuse. Je ne saurais dire à la Chambre si une décision a encore été prise ou non. C'est là un domaine qui me tient à cœur. J'estime que la question mérite d'être étudiée très soigneusement.